COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

2022

Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Rapport d'activité

La Communauté de Communes

Vexin Val de Seine

45

Conseillers communautaires

16 736

Habitants

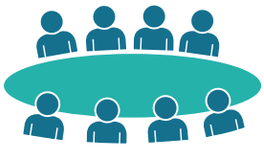

21

Commissions

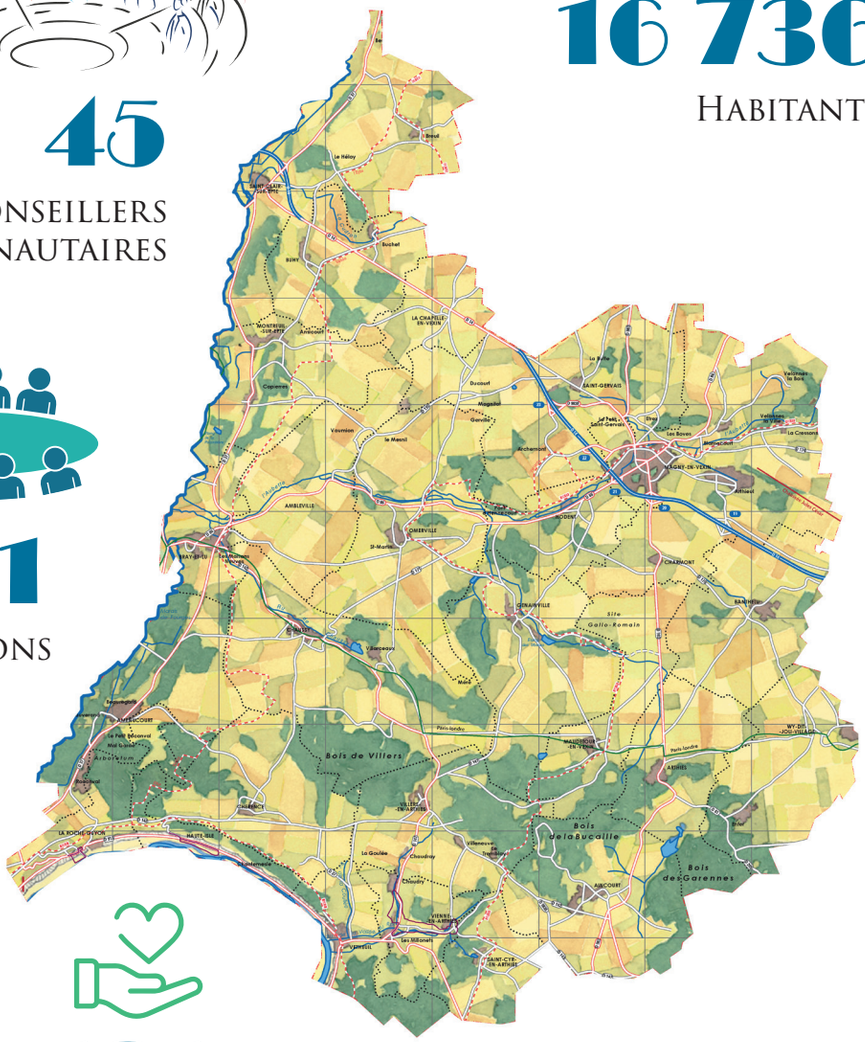

26

Communes

198,9

KM2

131

Associations

26 communes toutes unies, toutes uniques

Aincourt - Ambleville - Amenucourt - Arthies - Banthelu - Bray-et-Lû - Buhy - Charmont - Chaussy - Chérence
Genainville - Haute-Isle - Hodent - La Chapelle-en-Vexin - La Roche-Guyon - Magny-en-Vexin
Maudétour-en-Vexin - Montreuil-sur-Epte - Omerville - Saint-Clair-sur-Epte - Saint-Cyr-en-Arthies
Saint-Gervais - Vétheuil - Vienne-en-Arthies - Villers-en-Arthies - Wy-Dit-Joli-Village

ÉDITO

JEAN-FRANÇOIS RENARD

Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Cher(e) élu(e)s,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité de nos services pour l'année 2022.

Tous les ans, les services de la communauté de communes réalisent un rapport d'activité qui vous présente toutes les actions menées au cours de l'année. C'est un véritable document de référence qui donne une vision complète des avancées de la collectivité, une illustration en actions ainsi que la traduction en réalisations et en chiffres du compte administratif de l'année écoulée.

Ce rapport est présenté dans chaque conseil municipal des 26 communes qui composent la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Cette restitution synthétique permet à chacun de mesurer la richesse et la diversité des actions conduites dans chaque domaine de compétence, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Outre le souci de bonne gestion des missions habituelles, le rapport d'activité 2022 fait apparaître la réfection des voiries d'intérêt communautaire, le lancement de beaux projets (revitalisation des 3 ZAE, implantation d'une gendarmerie, vidéo-protection). Autant de dynamiques portées en faveur du mieux-vivre et de la cohésion territoriale.

Un grand merci aux agents et aux élus de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour leur engagement au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture.

En 2022

L'intercommunalité

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine est dotée par la loi de différentes compétences, auxquelles s'ajoutent au fil des années, des compétences transférées pour mutualiser les moyens et/ou développer de nouveaux services pour le territoire. Depuis sa création, la CCVVS exerce des compétences qui se sont enrichies avec la conduite de certains projets voulus et portés par les élus.

LE BUREAU
oriente et donne l'impulsion politique

21
COMMISSIONS THÉMATIQUES
étudient et proposent

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
débat et décide

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES
mettent en œuvre les décisions et accompagnent les réflexions des commissions.

Présentation du bureau

Le bureau est l'organe exécutif. Il est composé du Président et de 7 Vice-Présidents. Chaque Vice-président est chargé de suivre les actions d'un ou plusieurs domaines de compétences. Le bureau se réunit environ deux fois par mois pour préparer les sujets et les orientations qui seront présentés en Conseil communautaire.

Jean-François RENARD

Président

Conseiller régional, délégué spécial à la ruralité, au commerce, à l'artisanat et aux contrats ruraux

Maire de Villers-en-Arthies

Jean-Pierre JAVELOT

1er Vice-Président en charge des fondamentaux et des seniors.

Président de l'Association des Maires et adjoints des communes de la CCVVS

Maire de Montreuil-sur-Epte

Thomas VATEL

2ème Vice-Président en charge de la sûreté et de la sécurité

Conseiller départemental

Adjoint à Magny-en-Vexin

Éric BRETON

5ème Vice-Président en charge des finances

Maire d'Hodent

Philippe VANDEPUTTE

3ème Vice-Président en charge du développement économique, de la mobilité et des voiries

Maire de Chérence

Frédérique CAMBOURIEUX

6ème Vice-Président en charge de l'environnement, du monde agricole et de la GEMAPI

Maire d'Amenucourt

Yann GRILLÈRE

4ème Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme

Adjoint à Magny-en-Vexin

Christophe DEPONT

7ème Vice-Président en charge du service à la population

Maire de Saint-Clair-sur-Epte

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire **est l'organe délibérant.** Il comprend 45 conseillers communautaires qui prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences. **Ils délibèrent sur les grands projets, les affaires courantes et votent les budgets.**

Emmanuel COUESNON
Aincourt

Alexandre DURANTE
Aincourt

Martine SOREL
Ambleville

Frédérique CAMBOURIEUX
Amenucourt

Jean BEERNAERT
Arthies

Gérard LEHARIVELLE
Banthelu

Christian PAUL
Bray-et-Lû

Sylvie LEQUER
Bray-et-Lû

Jean-Paul DORÉ
Buhy

Rodolphe THOMASSIN
Charmont

Philippe LEMOINE
Chaussy

Olivier CAURETTE
Chaussy

Philippe VANDEPUTTE
Chérence

Alain SCHMIT
Genainville

Alain ERRARD
Haute-Isle

Éric BRETON
Hodent

Joëlle VALENCHON
La Chapelle-en-Vexin

Capucine FAIVRE
La Roche-Guyon

Luc PUECH d'ALISSAC
Magny-en-Vexin

Agnès BARBERI
Magny-en-Vexin

Teresa BEYER
Magny-en-Vexin

Nadine BONAL
Magny-en-Vexin

Joël CABOT
Magny-en-Vexin

Jean-Paul DABAS
Magny-en-Vexin

Angélique DUFERNEZ-PINCHON
Magny-en-Vexin

Julien GANDON
Magny-en-Vexin

Marie-Françoise GAZEAU
Magny-en-Vexin

Yann GRILLERE
Magny-en-Vexin

Nasser SADECQ
Magny-en-Vexin

Catherine RACOILLET
Magny-en-Vexin

Olivier SERRE
Magny-en-Vexin

Thomas VATEL
Magny-en-Vexin

Didier VERMEIRE
Maudétour-en-Vexin

Jean-Pierre JAVELOT
Montreuil-sur-Epte

Denys de MAGNITOT
Omerville

Christophe DEPONT
Saint-Clair-sur-Epte

Dominique COURTI
Saint-Clair-sur-Epte

Martine PANTIC
Saint-Cyr-en-Arthies

Florence BINAUX-LE CLECH
Saint-Gervais

Stéfan RICHTER
Saint-Gervais

Dominique HERPIN-POULENAT
Vétheuil

Isabelle LEPICIER-CAPUTO
Vétheuil

Serge BILLOUE
Vienne-en-Arthies

Jean-François RENARD
Villers-en-Arthies

Laurent BOSSU
Wy-Dit-Joli-Village

COMPÉTENCES

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine agit quotidiennement aux services de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Elle intervient de manière significative dans divers domaines.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences supplémentaires

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT
d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- Les voiries communales hors agglomération reliant deux départementales ou accédant à une départementale, ou sur lesquelles les bus de lignes passent ou les voies de circuits spéciaux (ex/ bus scolaires).
- Les voiries communales en agglomération supportant les réseaux de transport en commun avec une fréquence quotidienne de plus de 120 passages réguliers de transports routiers collectifs.

PETITE ENFANCE - PÉRISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE :
La crèche multi-accueil située à Vétheuil et ses extensions éventuelles sous forme de micro-crèches, les M.A.M et R.A.M implantés sur le territoire, le CLSH «les petits filous» situé à Villers-en-Arthies, les lieux d'Accueil Parents-Enfants (L.A.E.P).

SPORT ET CULTURE :
La communauté de communes peut mener des actions en faveur du sport et de la culture.

SENIORS :
Études, coordination et développement d'actions en faveur des seniors. La communauté de communes est compétente pour étudier, créer, gérer et entretenir les équipements et services correspondants reconnus d'intérêt communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE :
Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX ET DE SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE :
Réalisation et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunication.

MAISON FRANCE SERVICES :
Création et gestion des maisons de services au public.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
Uniquement la restauration collective.

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Construction et exploitation d'une gendarmerie.

MUTUALISATION DES ACHATS
La CCVVS pourra être désignée coordinateur dans le cadre d'un groupement de commandes de fournitures, de travaux ...

Les chiffres pour 2022

9
Conseils Communautaires

116
Délibérations

61
Réunions de commissions

ORGANISATIONS DES SERVICES

En 2021, pour mettre en œuvre sa politique communautaire, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine dispose de 12 agents dont cinq mutualisés.
La direction générale, sous l'autorité du Président, coordonne l'action des services répartis en 5 pôles

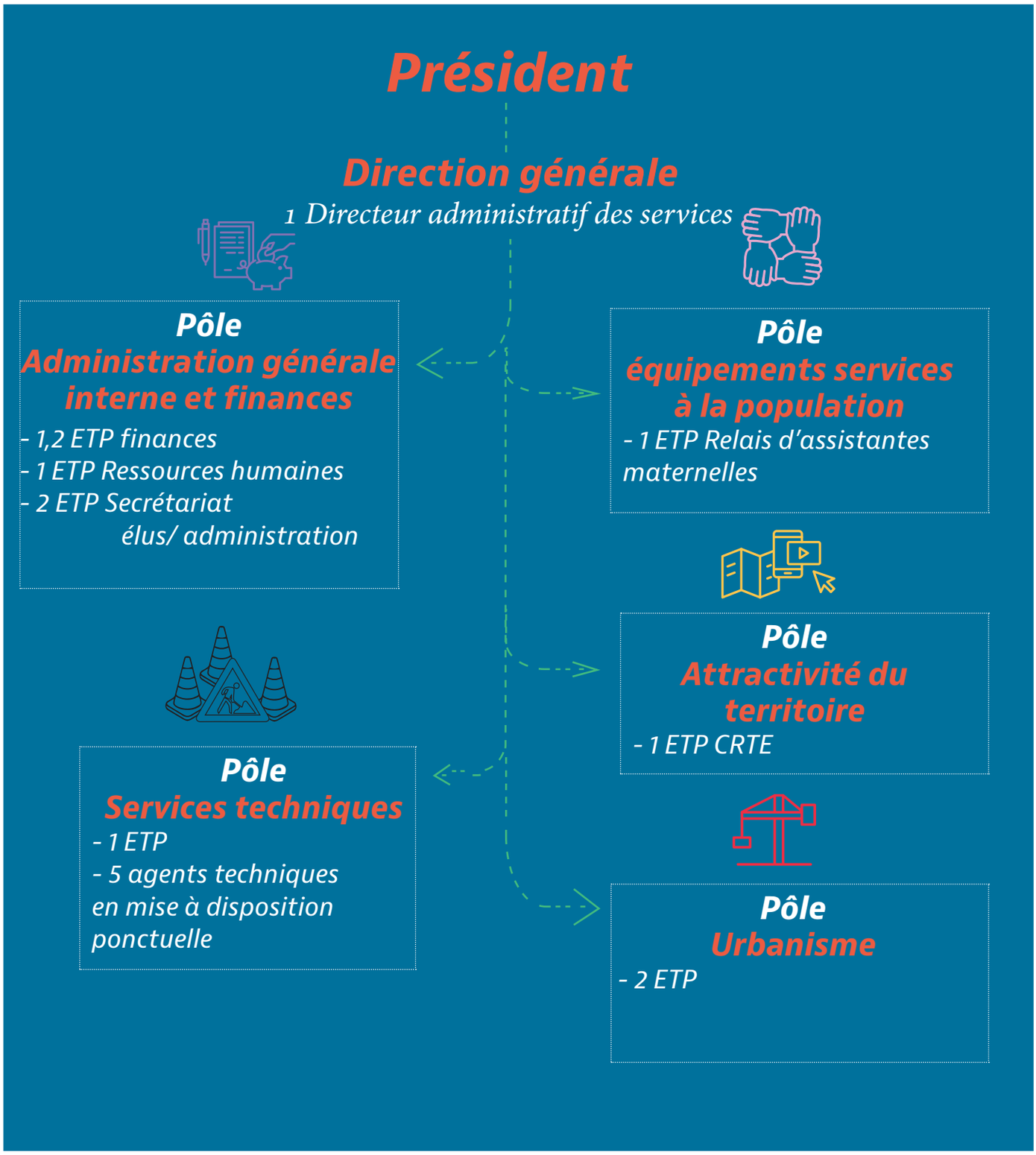

LES SERVICES

Fonctionnels

ADMINISTRATION

- Règlement intérieur
- Statut
- Charte de gouvernance
- Lien avec les communes
- Seniors
- Accessibilité
- Mutualisation
- Commande publique
- Ressources humaines
- Assemblées
- Assurances

FINANCES

- Budget
- Taxes
- Subventions
- Recherches partenariats nouvelles recettes intercommunales

ENFANCE - JEUNESSE

- Crèches
- Relais Assistantes Maternelles
- Centre de loisirs
- Actions citoyennes des jeunes
- Sports
- Espaces verts

Opérationnels

URBANISME

- Instruction, conformité

TECHNIQUE

- Gestion et entretien des ZAE
- Voiries intercommunales

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Attractivité du territoire

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

- Mise en valeur du patrimoine
- Mise en place office intercommunal
- Gestions des hébergeurs
- Projet territoire
- Chemins de randonnées
- Bac de Vétheuil

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Bâtiments intercommunaux
- Mobilités

ENVIRONNEMENT

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Actions PNR
- Plan territorial nuisances naturelles
- Développement durable
- SMIRTOM
- Syndicats GEMAPI et ruissellement
- Groupes de travail eau et assainissement
- Création d'événements intercommunaux

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Gestion de projets intercommunautaires
- Recherche de subventions
- SARE

2022 - RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉPENSES : 5 319 418 €

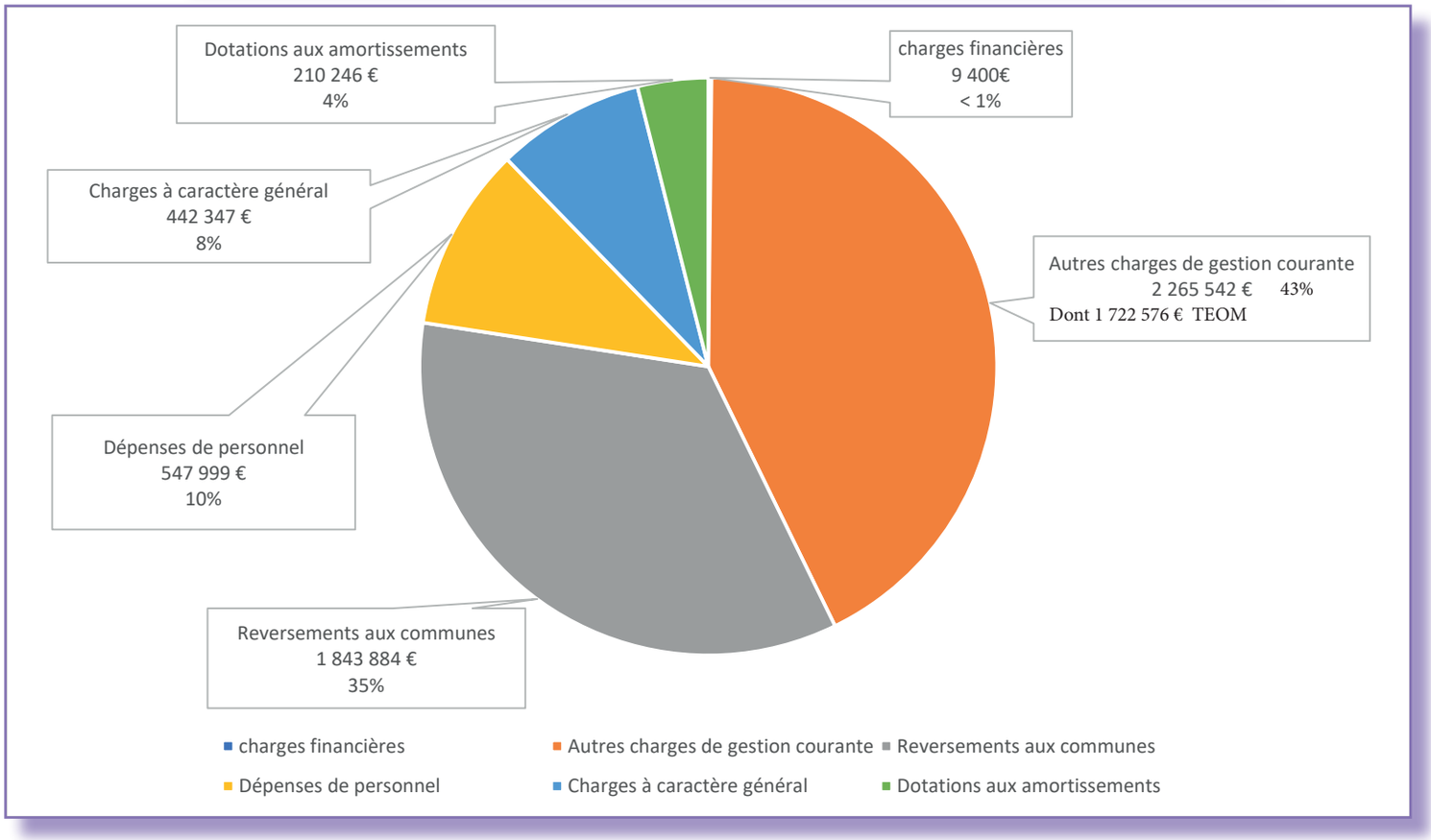

2022 - DÉPENSES PAR COMPÉTENCE

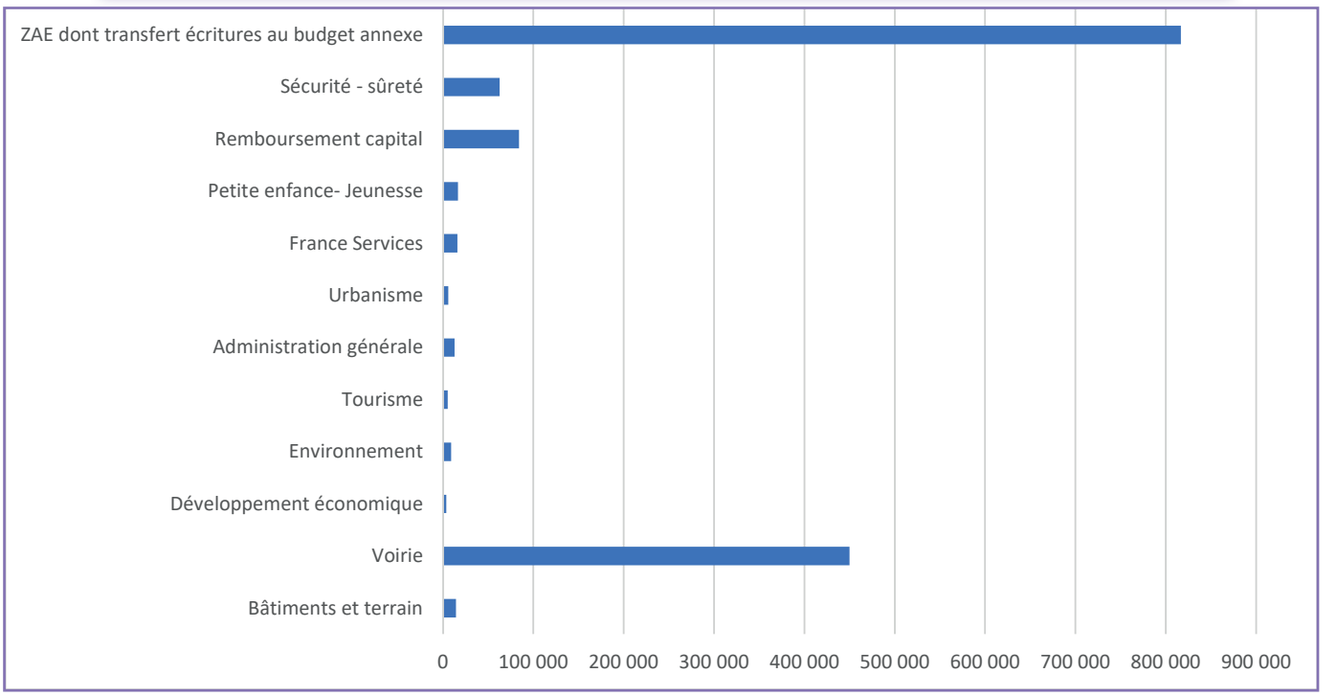

2022 - RÉPARTITION RECETTES FISCALES PERÇUES : 4 475 538 €

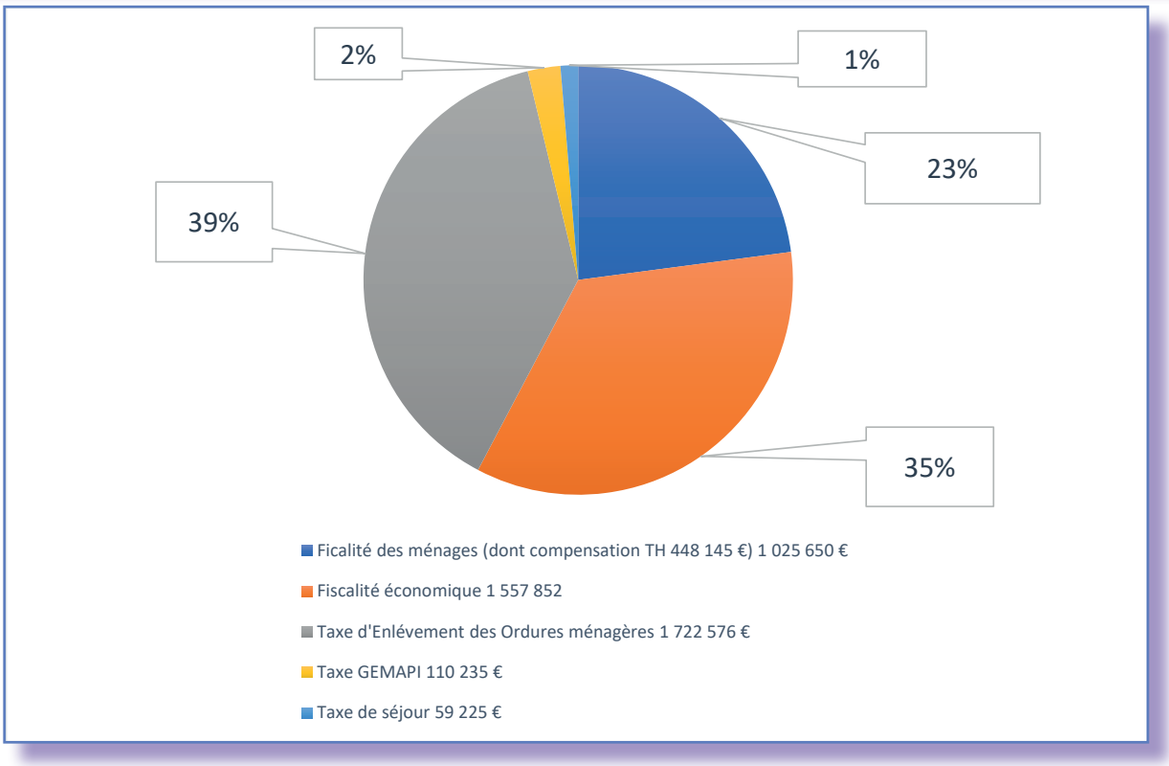

2022 - ÉVOLUTION RECETTES FISCALES

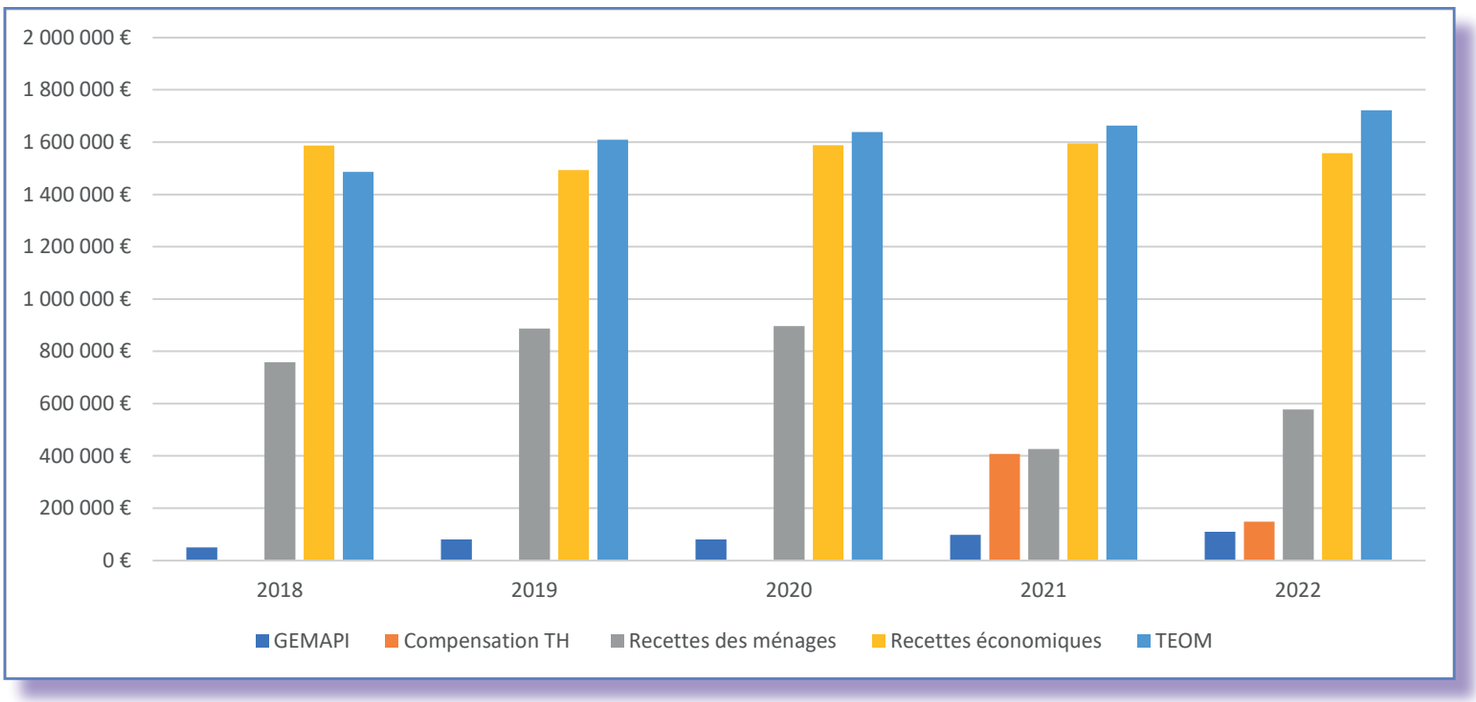

2022 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES : 1 496 264 €

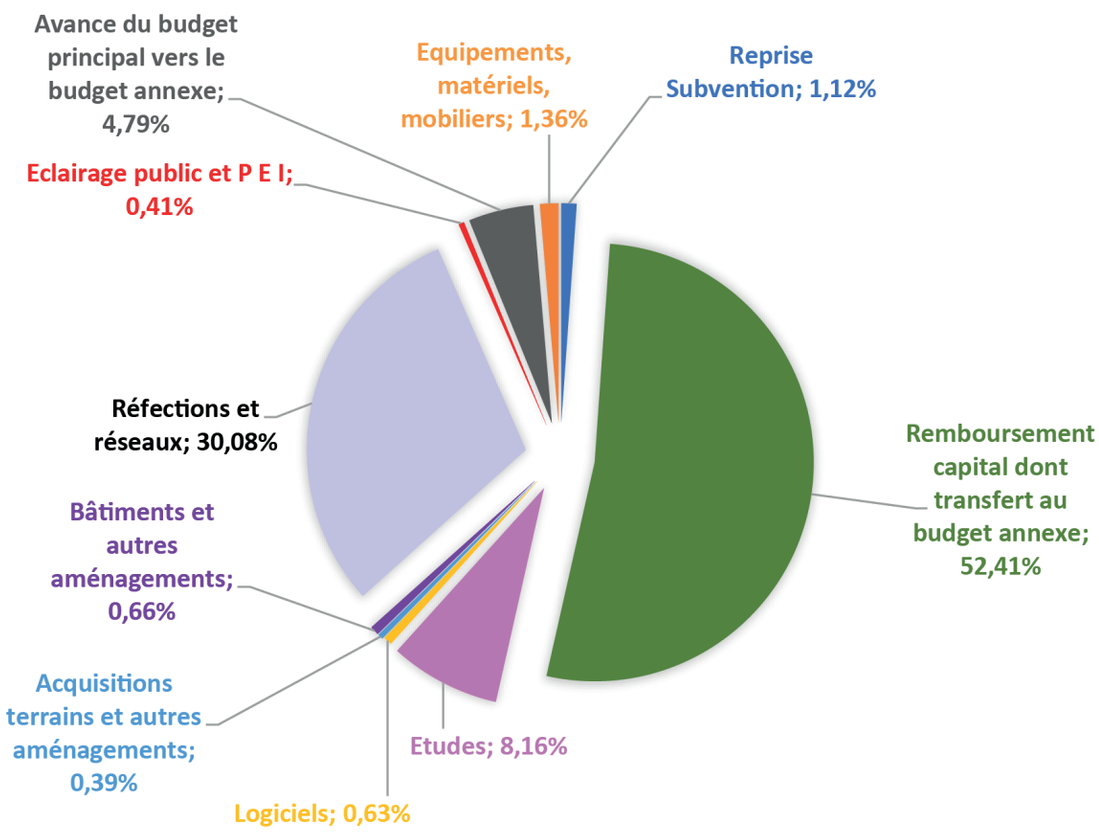

EMPRUNTS EN COURS EN 2022

EMPRUNT	DATE D'OBTENTION	DURÉE	1ÈRE ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE
Gymnase	27/11/2017	15 ans	27/02/2018	27/02/2032
Siège CCVVS	25/06/2016	15 ans	25/06/2016	05/01/2030
Voirie 2019	26/11/2019	10 ans	25/01/2020	25/01/2029
ZAE	06/12/2021	6 ans	06/12/2022	06/12/2027

LES DÉPÔTS SAUVAGES

La lutte contre les dépôts sauvages est une action menée par le Vice-Président délégué à l'environnement.

L'élimination des déchets est un réel problème pour notre société. La lutte contre leur prolifération nous a amenés (en collaboration avec le Smirtom du Vexin, pour certaines) à mettre en place plusieurs actions.

Afin de pallier la recrudescence des dépôts sauvages, la CCVVS a sollicité et obtenu une subvention d'un montant de 18 176 €, permettant ainsi la pose de barrières aux endroits les plus critiques : (61 en 2022, 43 en 2021, 37 en 2020, 24 en 2019), la CCVVS continue de déployer la mise en place de barrières aux endroits les plus critiques et installe des pièges photographiques : 1 barrière à Saint-Clair-sur-Epte et 1 à Genainville.

En 2022 : 25 dépôts sauvages ont été évacués par des entreprises pour un montant de 30 499 € et 36 par un agent en interne.

Évolution du nombre de dépôts sauvages de 2016 à 2022

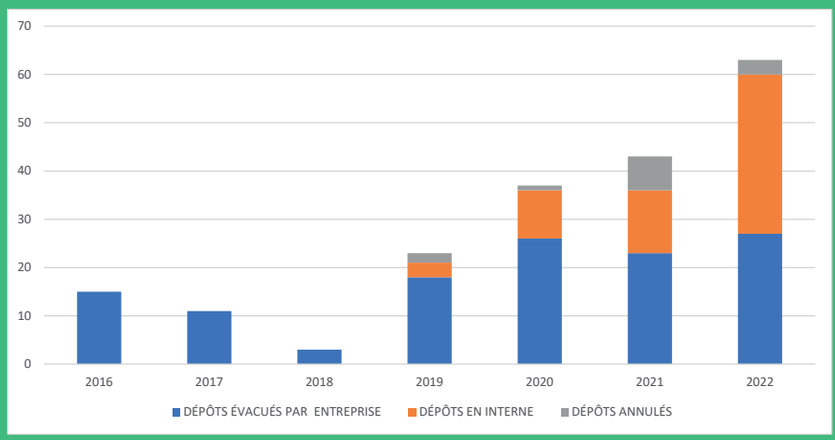

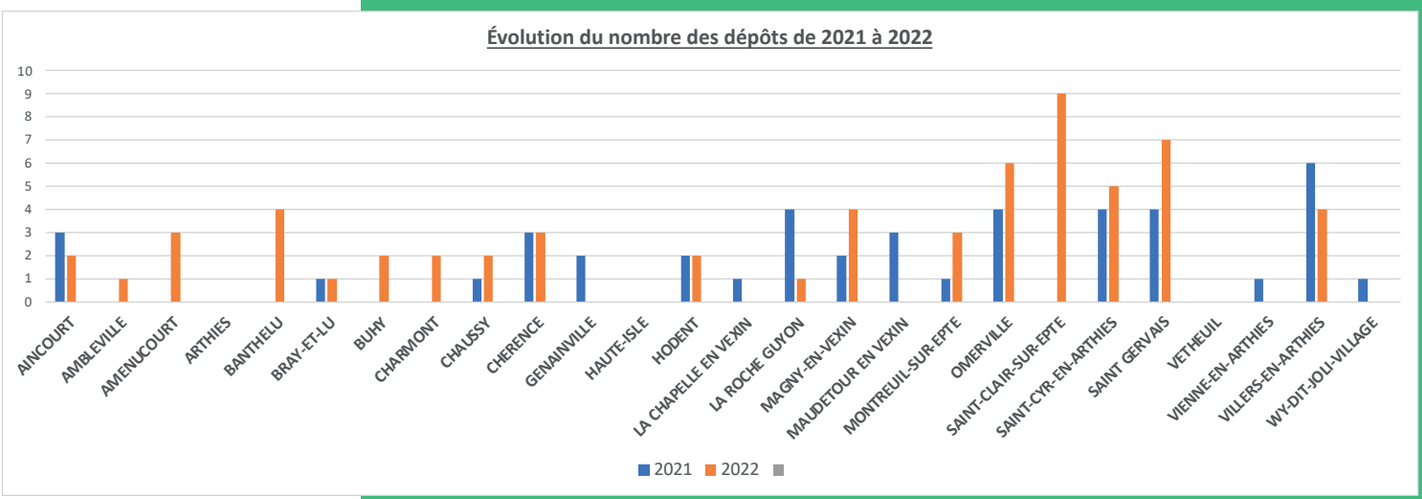

LES FRELONS ASIATIQUES

La Communauté de Communes prend en charge le traitement et la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire. La CCVVS conventionne trois sociétés d'apiculture professionnelles pour effectuer les interventions demandées par les habitants ou les communes elles-mêmes.
En 2022, la CCVVS a traité 120 déclarations contre 48 en 2021 pour un budget de 18 816 €

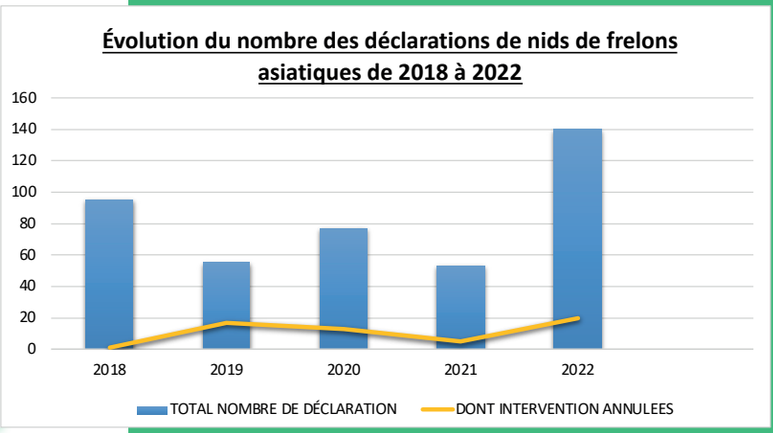

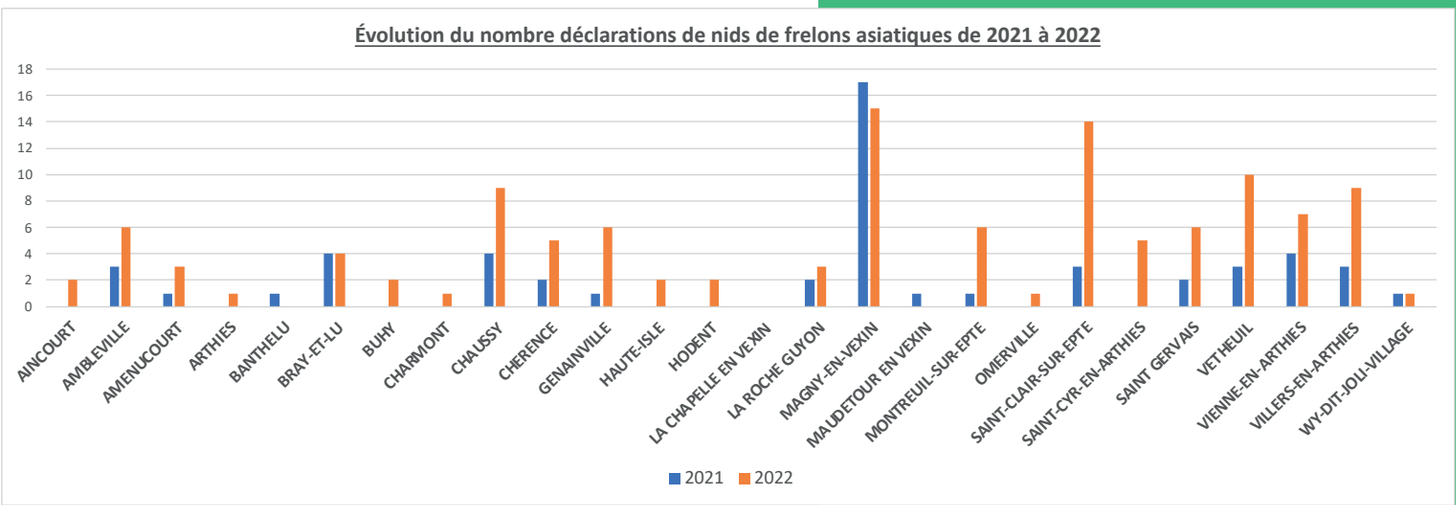

LE CRTE

La communauté de communes Vexin Val de Seine s'est engagée le 22 juin 2021 en délibérant (n°2021-66) sur une convention d'initialisation indiquant la volonté de l'EPCI de mettre en place un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) sur notre territoire.
Afin de mettre en œuvre ce contrat, un chef de projet a été recruté au premier décembre 2021.
Ce poste est subventionné à l'échelle nationale et mutualisé avec Vexin Centre. Il est donc financé à 50% par l'État, 25% par Vexin Centre et 25% par la communauté de communes Vexin Val de Seine.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Grâce à l'initiative prise par la CCVVS de créer une zone complémentaire de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) facturant à chaque commune qui en bénéficie le coût des pré-collectes, nous avons pu pratiquement supprimer la totalité de celles-ci. En effet de 34 pré-collectes début 2021 sur l'ensemble de la Communauté de Communes, il n'en subsiste plus que 3 au 31 décembre 2022. Pour information, chaque pré-collecte coûte 2 805 €/par an soit 8 415 € pour l'ensemble de la CCVVS en 2022. Cette économie substantielle a permis d'absorber une partie des augmentations de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes). La différence de taux pour Magny-en-Vexin est due à la collecte hebdomadaire supplémentaire.

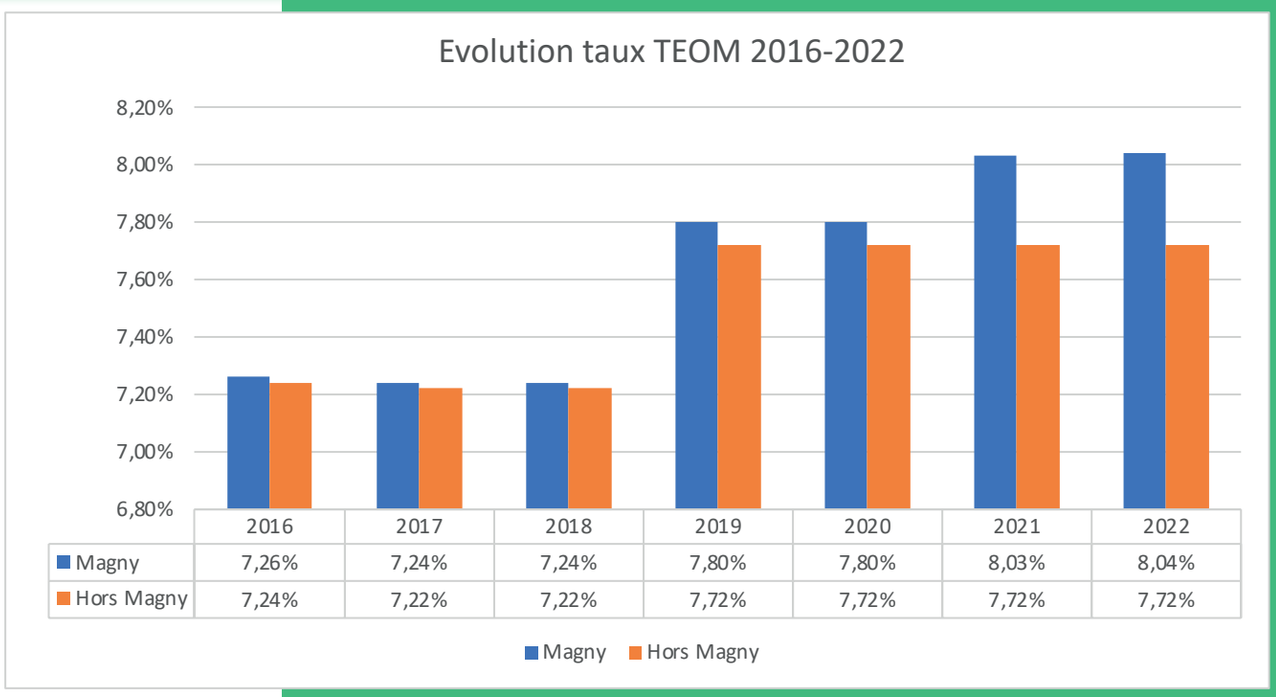

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Magny	7,26%	7,24%	7,24%	7,80%	7,80%	8,03%	8,04%
Hors Magny	7,24%	7,22%	7,22%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%

NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2022

Le week-end « nettoyage de printemps » des 26 et 27 mars, a été un réel succès avec plus de 2 tonnes de déchets collectés.

VAL D'OISE RÉNOV

Signature de la convention « programme SARE » : la communauté de communes participe au projet Val d'Oise Rénov' porté par le département en 2021. Ce programme financé pour moitié par la CCVVS et par les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour le reste, accompagne l'ensemble des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique. Il conseille aussi bien sur le plan administratif que technique, point d'entrée unique.

LA GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) ET LE RUISSELLEMENT

La prise de la compétence ruissellement en février 2021, en plus de la GEMAPI, par la communauté de communes a eu un impact sur les divers syndicats les obligeant, pour certains, à modifier leurs statuts. En 2021 seuls 3 syndicats subsistent : SMSO pour le bassin-versant de la Seine, SMBVA et SMBE pour le bassin-versant de l'Epte. Programme triennal pour SMSO, programmes pluriannuels dont les modalités ne sont toujours pas définies pour les deux autres entités en 2022.

GEMAPI 2022	RECETTES	DÉPENSES	ÉCART
Taxe	109 902 €		
Participations Syndicats		107 164 €	
Travaux entretien SMSO		16 476 €	
Total	109 902 €	123 640 €	-13 738 €

RÉPARTITION PAR SYNDICAT	
SMBE (syndicat de l'Epte)	13 222 €
SMBVA (syndicat de l'Aubette)	66 042 €
SMSO (syndicat de Seine)	26 702 €
Prélèvement État sur taxe GEMAPI	1 198 €
	107 164 €

RUISSELLEMENT 2022	RECETTES	DÉPENSES	ÉCART
Taxe			
Participations Syndicats		35 561 €	
Travaux INVEST		0 €	
Total		35 561€	-35 561€

RÉPARTITION PAR SYNDICAT	
SMBVA (syndicat de l'Aubette)	35 561 €
Protection voirie descente d'eau Charmont	0 €

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES INTERCOMMUNALES

La compétence voirie intercommunale vise à faire diminuer les charges des communes et à mutualiser les coûts pour de meilleurs réseaux routiers.
En 2022 le budget réalisé pour l'entretien de 4 kms de routes est de 450 057, 80 € TTC en investissement et 175 194,25 € TTC en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETUDIS - Rémunération AMO	12 483,32 €	14 979,98 €
HODENT - Route d'Hodent-Genainville	72 160,66 €	86 592,80 €
VIENNE-VILLERS-ST CYR - Route Vallée du Roy	99 827,59 €	119 793,11 €
CHAUSSY - Route de Villarceaux	64 460,78 €	77 353,94 €
SAINT-GERVAIS - Rue d'Alincourt	65 336,04 €	78 403,25 €
OMERVILLE - Côte de la Louvière	60 779,77 €	72 935,72 €
TOTAL	**375 048,16 €**	**450 057,80 €**

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES INTERCOMMUNALES ET AMÉNAGEMENT DES ZAE

L'entretien des routes intercommunales (déneigement, salage, épareuse, travaux d'urgence, balayage, signalétique) contribue aussi à l'amélioration et la sécurisation du réseau routier (60 hectares de fauchages, 11 kms de sablage, 330 kms de déneigement).
En 2022, le coût pour l'année est de 57 664 € TTC.
Installation de 19 candélabres - coût : 16 136 €

ÉTUDE DE REVITALISATION DES 3 ZAE ET DE L'EXTENSION DE LA 1/2 LUNE

Les sociétés Modaal / Adaldys, mandatées par la CCVVS ont pour objectif une étude de marché des ZAE de Magny-en-Vexin et une étude préalable dans le cadre de la revitalisation et de l'extension de la Demi-Lune.
Dans le cadre de cette étude, un comité de pilotage composé de conseillers communautaires et de représentants d'entreprises des ZAE a été créé pour valider les différentes phases du projet.
Coût de l'étude pour 2022 : 38 940€ HT

FONCTIONNEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
MAGNY-EN-VEXIN - ZAE - Rue Galilée	1 228,40 €	1 474,08 €
SAINT CLAIR SUR EPTE - Ancienne N14	12 148,98 €	14 578,78 €
BUHY - Route du Heloy - D14	1 387,60 €	1 665,12 €
MONTREUIL-SUR-EPTE - Rue du Clos Tracas	1 069,20 €	1 283,04 €
MONTREUIL-SUR-EPTE - Rue des Plantes	3 485,73 €	4 182,87 €
OMERVILLE - Route d'Amiel/rue de l'Aubette	432,40 €	518,88 €
CHAUSSY - Côte de Saint Leu	750,80 €	900,96 €
CHAUSSY - Route Bergerie	2 901,15 €	3 481,38 €
SAINT CYR EN ARTHIES - Allée de Drocourt	1 467,20 €	1 760,64 €
SAINT CYR EN ARTHIES - Routes des Ravenelles	12 314,29 €	14 777,15 €
SAINT CYR EN ARTHIES - Rue du Parc	1 148,80 €	1 378,56 €
WY DIT JOLI VILLAGE - Route de Gadancourt	1 228,40 €	1 474,08 €
MAUDÉTOUR EN VEXIN - Rue du Cimetière	591,60 €	709,92 €
MAUDÉTOUR EN VEXIN - Route de Villers à Maudétour	3 399,55 €	4 079,46 €
MAGNY EN VEXIN ZAE - Allée du bois d'Arthieul	875,60 €	1 050,72 €
TOTAL	**44 429,70 €**	**53 315,64 €**

AIDES AUX ENTREPRISES / COMMUNICATION

En 2022, la CCVVS a continué à aider financièrement les entreprises par :

- La convention d'objectifs : 6 entreprises bénéficiaires pour un montant de 5 000€.

Le 23 novembre 2022, la CCVVS a réuni à la salle des Fêtes de Banthelu plus de 70 entreprises des 3 ZAE de Magny-en-Vexin. L'objectif de cette réunion était de présenter des outils d'aide aux entreprises pour leur développement et de faire un point sur l'aménagement et l'extension des ZAE.
Coût : 1 639 € TTC (réception et goodies)

NOUVELLE GENDARMERIE

L'acquisition de la parcelle vouée à accueillir la construction de la nouvelle gendarmerie n'aura coûté que 1 euro. Cette parcelle se situe à l'entrée de Magny-en-Vexin après la caserne des pompiers.
La caserne sera composée d'un bâtiment principal comprenant les locaux techniques avec des bureaux sur une surface de 450 m² et 22 logements pour les gendarmes.

Un architecte a été retenu par une commission composée de Jean-François RENARD, Président de la CCVVS, Thomas VATEL Conseiller départemental du Val-d'Oise et Luc PUECH d'ALISSAC, Maire de Magny-en-Vexin.

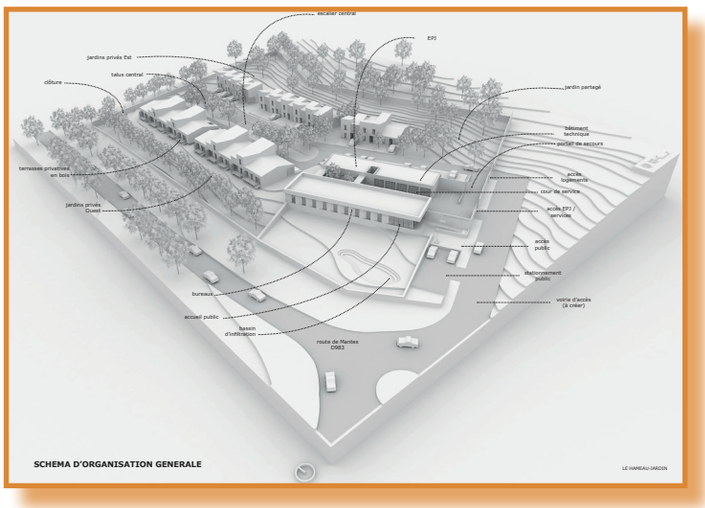

VIDÉO-PROTECTION

Nous avons travaillé avec les communes pour analyser la pertinence des emplacements, notamment en entrée et sortie de village, et avons imaginé ce maillage en coordination étroite avec la Gendarmerie Nationale, les élus locaux et les Polices Municipales de Magny-en-Vexin et La Roche-Guyon. Faire bénéficier notre Communauté de communes d'un dispositif opérationnel de protection, couvrant à la fois les zones d'activités, les axes structurants, tout en permettant aux communes d'en profiter pour équiper leurs cœurs de ville ou de village constitue une étape importante de notre savoir-faire ensemble, au service de la défense de nos communes. L'ambition de ce projet tient à son dimensionnement, celui d'un territoire de 26 communes situé au carrefour de nombreux flux d'échanges et de transit entre la région parisienne, L'Eure et l'Oise.

LES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine travaille avec la Préfecture et la Communauté de Communes Vexin Centre afin de trouver des solutions pour notre territoire. Une réflexion commune a été engagée dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage pour créer une aire de grand passage.

Le service d'urbanisme Vexin Val de Seine (CCVVS) - Vexin Centre (CCVC), composé de six agents mutualisés, est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de la veille réglementaire et de la vérification des conformités. L'instruction consiste à vérifier que les projets sont compatibles avec chaque Plan Local d'Urbanisme communal concerné. L'instructeur prend en compte l'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France et soumet un projet d'arrêté à Madame ou Monsieur le Maire, seule autorité compétente à délivrer l'autorisation.

SES MISSIONS : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES ADMINISTRES

- INSTRUIRE : du dépôt du dossier à la conformité
(Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub), déclarations préalables (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA) et permis de démolir (PD))
- APPORTER une expertise pour des faisabilités, sur l'urbanisme ou les PLU
- ASSISTER les communes pour les infractions lourdes : visites avec le Maire, rédactions des courriers et des procès-verbaux
- ASSURER une veille juridique
- ORGANISER des formations en interne, par un intervenant (OPERIS) ou dans le cadre de la FIL (CNFPT)
- METTRE EN PLACE la dématérialisation : le GNAU

Le service d'urbanisme réalise également les conformités comme lors de la déclaration d'achèvement des travaux transmise par le pétitionnaire.

VOLUME D'INSTRUCTIONS

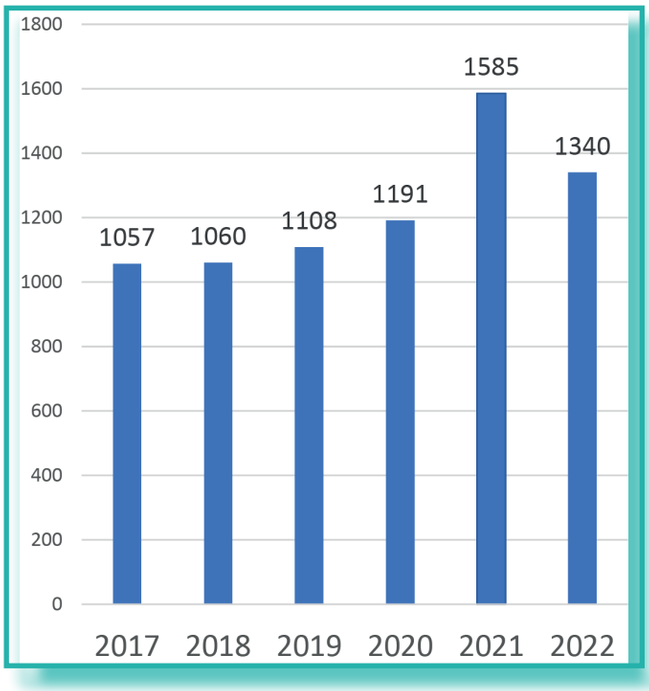

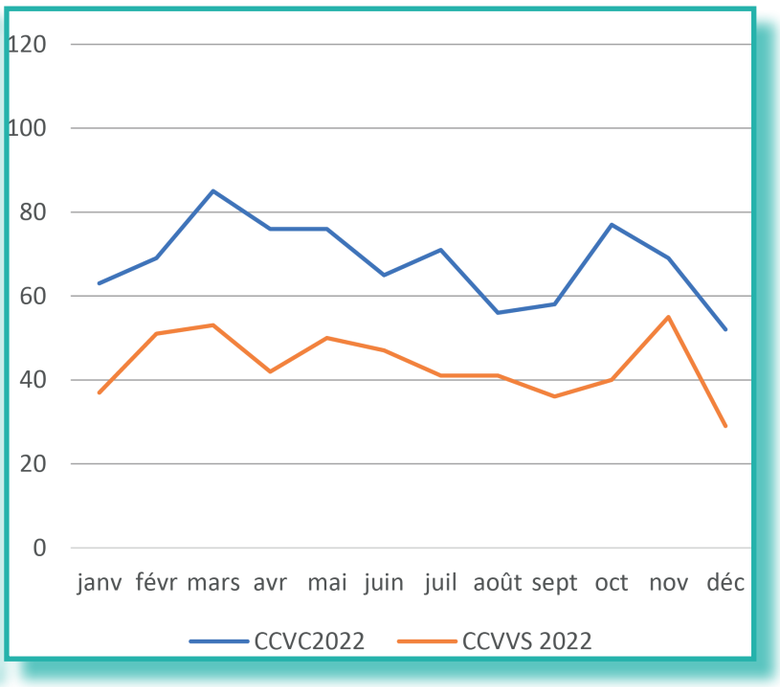

En 2022, la communauté de communes s'est dotée de nouveaux outils de travail afin d'améliorer les services dus à la population par le biais de plusieurs modifications statutaires :

- Coopération : mise en place d'une mutualisation des achats (Art.16)
- Création et de gestion d'une Maison France Services afin de permettre à nos citoyens de faire valoir leurs droits dans leurs relations avec les administrations (Art.15.9)
- Projet de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire
- Projet de reprise de la gestion de la MARPA VEXIN VAL DE SEINE par la Communauté de Communes dans le cadre de la création d'un établissement public administratif.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

réunie 2 fois (jeudi 31 mars et mercredi 12 octobre) autour de la présentation du schéma de mutualisation, du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), de la signature de la Convention territoriale globale et de la Taxe d'aménagement (TAM)

LA JOURNÉE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

mardi 29 novembre - avec des échanges très fructueux avec l'administration de la communauté de communes.

L'approbation du PACTE DE GOUVERNANCE pour la réussite du mandat 2020-2026 le 22 juin 2021 a permis d'organiser plusieurs temps de rencontre de proximité afin d'assurer une parfaite transparence des objectifs et réalisations de la CCVVS vis-à-vis des élus du territoire et des agents communaux :

FRANCE SERVICES

LA RÉUNION DES AGENTS TECHNIQUES

Jeudi 16 juin 2022

LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

jeudi 21 avril - Étaient invités tous les élus de la moitié des communes de la CCVVS au domaine de VILLARCEAUX) au cours de laquelle le Président Jean-François RENARD, assisté des 7 vice-Présidents, a décliné l'ensemble des compétences de la Communauté de communes et présenté les futurs projets.

La mutualisation est un gage d'efficacité de l'action communale et la communauté de communes offre un cadre idéal pour la développer au service des communes et de leurs habitants. Un état des lieux de l'existant et un diagnostic fonctionnel et opérationnel des besoins des communes et de la communauté de communes s'est poursuivi en 2022 pour établir la constitution d'un schéma de mutualisation qui sera soumis aux élus.

L'année 2022 a été une année riche en actions envers les seniors.

- Thés dansants (22 juin et 24 novembre 2022)
- Ateliers informatiques
- Ateliers mémoire (Du 11 octobre au 10 janvier 2023)
- Ateliers sophrologie (Du 25 mars au 22 avril 2022)
- Ateliers l'équilibre en mouvement (Du 25 avril au 18 juillet 2022)
- Croisière sur la Seine (16 septembre 2022)
- Élaboration du guide médico-social intercommunal

2022 a marqué le début d'une véritable collaboration entre tous les acteurs de la Patite Enfance sur le territoire. Cela passe par des réunions régulières du réseau et par des projets communs.

LAEP

La CCVVS mène une politique de soutien à la parentalité au service de tous les habitants de son territoire. Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), organisé par Les Ptits Curieux de Saint Clair sur Epte accueille les familles à Magny-en-Vexin, Amenucourt, Bray-et-Lû et Saint-Clair-sur-Epte. L'oofre d'accueil jeux s'est étoffée en 2022 avec des propositions de conférence sur la parentalité.
Coût du LAEP pour 2022 : 38 639,83 €

RPE (Relais Petite Enfance)

Suite au recrutement d'une animatrice en août 2021, le Relais Petite Enfance (RPE) a fonctionné en 2022 pour la 1ère fois sur une année complète, permettant de lancer des projets et d'accompagner les assistantes maternelles sur la durée. L'itinérance des accueils jeux (Magny, Amenucourt et Aincourt) est appréciée. Ayant pour objectif de faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles, le RPE est le point d'entrée des demandes, un véritable guichet unique pour les parents du territoire.

CRÈCHE DE VÉTHEUIL

Multi-accueil de 16 berceaux situé à Vétheuil, Graine d'éveil offre un accompagnement individualisé pour chaque enfant et sa famille. La commission d'attribution des places se tient en avril pour des accueils commençant en septembre.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre de loisirs, les Filous,situé à Villers-en-Arthies a augmenté à 61 le nombre de jours de fonctionnement en 2022, en proposant une ouverture sur la fin du mois d'août pour satisfaire les besoins des familles.
Coût Accueil de Loisirs pour les vacances scolaires en 2022 : 45 750 €

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

En 2021, la CCVVS s'est engagée, avec la CAF, dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG). Cet accord-cadre vise la mise en place d'un plan d'actions pour mieux répondre aux enjeux sociaux du territoire. La CTG, concerne l'ensemble des services dédiés aux familles : petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits,animation de la vie sociale. Après la réalisation du diagnostic local en 2021, la convention a été signée le 12 octobre 2022. 23 fiches actions ont été établies pour un plan d'action se déroulant de 2022 à 2026.

BAFA

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la CCVVS apporte une aide financière pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Ce soutien a pour objectif d'initier les jeunes de 16 à 25 ans à l'animation.
En 2022, 9 jeunes ont demandés la participation de la CCVVS, pour 3 dossiers finalisés dans l'année.
Coût pour 2022 : 600 €

SPORT

En 2022, la CCVVS a continué le partenariat avec la piscine Aquavexin pour permettre aux habitants du territoire de bénéficier des tarifs résidents.
Coût pour 2022 : 1218 €

RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

- Mise en place d'expositions temporaires avec Arterritoires
- déploiement des Schubertiades
- Subventions d'associations
  - Ici et pas Ailleurs (Rencontres du Vexin à Genainville et Saint-Clair-sur-Epte)
  - Croq'Lecture à Magny-en-Vexin
  - A15 Artisans d'art
  - Alfred et Jacques (balade théâtralisée)
  - Oksébô
  - Les Amis de Simplicissimus (les Schubertiades)
  - Les compagnons d'Orphée (Festival du Vexin)
  - Pact en Vexin
- Accueil du MuMo
- Convention avec le Pivo (Spectacles de théâtre)

ÉTUDES

- Conservatoire du Vexin (transfert de la Compétence Conservatoire de Musique et Danse à la CCVVS)

TÉLÉ-DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

- Mise en place du Logiciel de la Taxe de séjour (Télé-déclaration).
- Travail en commun avec le PNR dans la mise en place du Référentiel APIDAE.
- Qualification des données hébergeurs et hébergement s. Alimentation d'APIDAE (+ de 100 hébergeurs).
- 3 sessions de démonstration sur le territoire (Magny en Vexin, Bray et Lu, Vétheuil).

GESTION DES CONVENTIONS

- La Gabelle
- Le Bac de Vétheuil

CIRCUIT DES 25 ÉGLISES

- Étude et reconnaissance de circuits de randonnées autour de chaque église.
- Référencement par le PNR sur GEO TREK et les Parcs Régionaux IdF (en cours).

CIRCUIT TRAVERSANT DES 26 COMMUNES

- Reconnaissance du circuit de randonnée.

LE PROCESSUS D'EXAMEN ET D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION MIS EN PLACE EN 2021 EST LE SUIVANT :

RÉCEPTION DU DOSSIER

- Téléchargement du formulaire de demande depuis le site CCVVS (le formulaire peut être demandé par mail).
- L'organisme transmet son dossier par mail, voie postale ou dépose sur place obligatoirement avant la manifestation.
- Première vérification par les services sur les pièces demandées.
- Avis de réception transmis, voire demande de complétude à l'organisme par rapport aux documents transmis.
- Si dossier complet, transmission à la commission Subventions.

INSTRUCTION

- Vérification de l'éligibilité du dossier (cohérence des éléments financiers, impact intercommunautaire du projet...).
- Si besoin, demande d'éléments complémentaires.
- Si dossier éligible, transmission à la commission thématique dédiée (Culture, Tourisme, Jeunesse, Sport...), pour instruction sur l'objet de la manifestation.

DÉCISION

- Si dossier validé par la commission thématique, proposition d'attribution au Conseil Communautaire..
- Décision du Conseil Communautaire transmise au demandeur.

VERSEMENT

- Le versement est effectué sur réception des éléments justificatifs après réalisation de l'événement (photos, vidéos, bilan...).

DOSSIERS INSTRUITS EN 2022

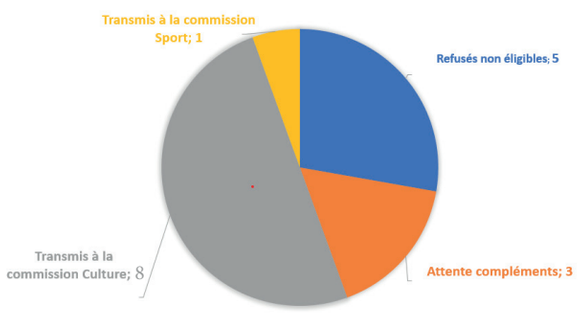
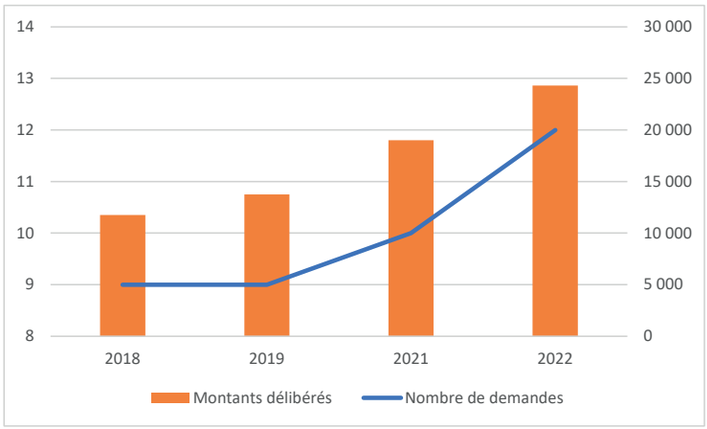
MONTANTS ATTRIBUÉS DE 2018 À 2022